



## Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR)

Le SSPR est une organisation sous la forme juridique d'une coopérative. Il regroupe les détenteurs et éleveurs de cervidés, de caprins, d'ovins laitiers, d'ovins et de camélidés du Nouveau-monde. Le SSPR s'engage en faveur d'une garde d'animaux qui soit conforme à leurs besoins et économiquement rentable, ainsi que pour des produits de qualité élevée.

Le SSPR est un centre de compétences en matière de détention de petits ruminants et le partenaire compétent pour les détenteurs et éleveurs de petit-ruminants. Il constitue un maillon essentiel reliant les éleveurs, les vétérinaires, les services de vulgarisation agricole, l'état et les cantons, la recherche et les hôpitaux vétérinaires. Dans sa qualité de centre de compétences, il est la tâche du SSPR d'obtenir en permanence les dernières connaissances tant en Suisse qu'à l'étranger, pour les transmettre ensuite aux membres sous une forme clairement compréhensible et accessible, en forme de cours ou d'articles publiés dans la revue Forum Petits Ruminants.

Le **programme de base** du SSPR offre à ses membres:

- Des services consultatifs dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de la garde.
- Du soutien lors de problèmes enzootiques  
Lors d'apparition de cas de mort subite par exemple, d'avortements enzootiques, de maladies juvéniles ou d'autres problèmes dans l'exploitation, le SSPR contribue à la recherche de solutions. Il peut, d'entente avec le vétérinaire d'exploitation, ordonner des examens dont il prend en charge les coûts.
- Des services consultatifs lors des problèmes de la qualité du lait  
Le SSPR offre du soutien lors des problèmes de la santé de la mamelle, d'éjection du lait, de la technique de trait ou à cause de l'apparition d'agents pathogènes qui influencent la qualité du lait négativement.
- Des informations  
Les membres du SSPR reçoivent la revue Forum Petits Ruminants, qui les informe de tout ce qui a trait à leurs animaux, des dernières connaissances et des manifestations actuelles. Le SSPR traite d'autres thèmes choisis dans des fiches spécifiques.
- Des réductions sur les prix de certains cours.

## La section caprins

Outre le programme de base, la section caprins propose des **programmes facultatifs** :

### Programme de surveillance parasitaire

Les défenses immunitaires dirigées contre la plupart des parasites gastro-intestinaux sont peu développées chez les caprins. C'est pourquoi les parasites occasionnent des problèmes et pertes importantes dans la garde de chèvres. De plus, il faut prêter attention à la forte augmentation des résistances contre les vermifuges. Une vermifugation ciblée, au bon moment et à l'aide du vermifuge approprié, permet d'une part d'améliorer la santé des animaux et d'autre part de freiner le développement des résistances.

Le programme de surveillance parasitaire englobe, selon le nombre d'animaux, des abonnements à cinq, dix ou 15 examens coproscopiques simples ou collectifs d'une durée de validité de deux ans. Compte tenu des résultats communiqués par le laboratoire, le détenteur des animaux reçoit, le cas échéant, des recommandations de vermifugation ainsi que des conseils supplémentaires en matière de gestion et d'hygiène des pâtures. On indique quelquefois le moment du prochain prélèvement, compte tenu des recommandations et de la saison. S'il existe un doute sur l'efficacité d'un vermifuge, on peut la juger à l'aide de deux échantillons coproscopiques avant et après la vermifugation.

### Programmes contre la pseudotuberculose

La pseudotuberculose est une maladie des ganglions lymphatiques de la peau et des organes. L'agent pathogène bactérien s'y installe et induit la formation d'abcès. Il s'agit d'une maladie contagieuse, qui se transmet par l'intermédiaire du pus qui s'écoule des abcès percés, mais également via le lait (colostrum). Elle peut occasionner des problèmes sanitaires et des pertes économiques dans les troupeaux de chèvres.

Le SSPR propose deux programmes en relation avec la pseudotuberculose. Selon la structure de l'exploitation et la présence de la maladie, une procédure différente est recommandée:

- **Programme de surveillance**, But : cliniquement indemne de la pseudotuberculose
- **Programme d'assainissement**, But : sérologiquement indemne de la pseudotuberculose

Au cadre du programme de surveillance, les chèvres sont examinés régulièrement par un examen clinique (palpation), afin de détecter la maladie le plus tôt possible et de prévenir l'éclatement spontané d'un abcès. Comme ça, on peut éviter l'extension de la maladie.

Au cadre du programme d'assainissement, à l'aide des échantillons sanguins, on détermine pas seulement les animaux qui sont cliniquement affectés de la maladie mais aussi les porteurs sains. Les règles concernant le trafic des animaux sont strictes. Les chèvres des exploitations qui sont sérologiquement indemnes de la pseudotuberculose ne peuvent être en contact qu'avec des animaux du même statut.

Toutes les exploitations de petits ruminants peuvent adhérer au SSPR, indépendamment de leur affiliation à d'autres organisations, quelle que soit la race gardée ou la taille du troupeau. Informez-vous sans engagement! Nous nous réjouissons de vos questions ou suggestions.